



ENTRÉ LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Claude CHARBONNIER, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2026

Membres élus : 15 – membres en fonction : 15

Les membres présents (13) : Claude CHARBONNIER, Mireille CHAPUS, André BOCHET-CADET, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Aude BARANNE, Yoann BOLLARD, Isabelle BELLEVILLE, Guillaume PERISSE, Julie FAVRE-BONVIN, Estelle VERDIER, Emilie BRUNET, François MARGUERET, Emmanuel PIEGAY ;

Procuration (0) :

Absents (2) : Jérémy BROSEAU, Bouchra CHOMBART ;

Guillaume PERISSE a été élu secrétaire de séance.

N°2026/059-23/07

Objet : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL 2026- DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Vu l'approbation du Budget Primitif 2026 par délibération N°2026/019-14/04 en date du 14 avril 2026, Considérant que la délibération N°2026/020-14/04 en date du 14 avril 2026 portant fongibilité des crédits n'est pas autorisée dans le cadre de la modification du montant total et de l'équilibre du budget, Considérant que les recettes des subventions notifiées pour les travaux d'aménagement du Centre bourg (CDAS 2025 pour 135 000€ et DSIL 2025 pour 127 952 €) et les travaux de la GRENETTE (CDAS 2024 pour 51 000 € et DETR 2026 pour 51 069 €) n'ont pas été intégrées aux recettes de la section d'investissement dans le cadre du budget primitif, Considérant que la décision modificative N° 1 est équilibrée, Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la Décision Modificative N° 01 du budget principal portant augmentation des crédits de la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	Dépenses
Compte 1323 : 186 000 €	Compte 2313 : 50 000 €
Compte 13462 : 127 952 €	Compte 2315 : 150 000 €
Compte 13461 : 51 069 €	Compte 2318 : 100 000 €
	Compte 2312 : 65 021 €
TOTAL RECETTES 365 021 €	TOTAL DEPENSES : 365 021 €

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°01 du Budget Principal 2026 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité, et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Le secrétaire de séance
Guillaume PERISSE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Claude CHARBONNIER



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 28/07/2026
ET PUBLICATION LE 28/07/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX
Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL2026059
Objet :	BPAL 2026 DECISION MODIFICATIVE N°1 - AUGMENTATION BUDGET SECTION INVT
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	074-217400035-20260723-DEL2026059-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-217400035-20260723-DEL2026059-BF-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DOCBUDG-21740003500010-074022-DM1-2026-28072026.xml Nom métier : 99_BU-074-217400035-20260723-DEL2026059-BF-1-1_1.xml	text/xml	65.7 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : DEL2026.059 BPAL 2026.DM1.pdf Nom métier : 70_DE-074-217400035-20260723-DEL2026059-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	100.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juillet 2026 à 15h52min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juillet 2026 à 15h52min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juillet 2026 à 15h52min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juillet 2026 à 15h53min37s	Reçu par le MI le 2026-07-28